

18.06.2013 | Naturama

Nouvelle étape vers un zoo-musée, un projet unique en Suisse

Etude de faisabilité pour le regroupement du Musée d'histoire naturelle et du zoo du Bois du Petit-Château

Le 27 juin prochain, le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds sera amené à statuer sur une demande de crédit de CHF 300'000.- pour l'étude du regroupement sur un seul site du zoo du Bois du Petit-Château et du Musée d'histoire naturelle. Première étape d'un processus en comportant deux autres, elle permettra d'analyser et de chiffrer tous les aspects d'un concept nouveau, unique en suisse et amené à voire le jour au sein de la métropole horlogère: le zoo-musée. Ce crédit permettra également la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle (MHNC).

Réunir sur un même site un zoo et un musée d'histoire naturelle est un projet unique en Suisse. Prometteur en termes de développement des activités pédagogiques et des synergies au sein des institutions zoologiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds, ce projet a un énorme potentiel en termes de visibilité, de fréquentation – bien au-delà du bassin de population actuel – de développement des offres de divertissements ainsi que de retombées économiques. Ce nouveau concept a par ailleurs l'avantage de répondre non seulement aux nécessités identifiées au MHNC mais également à celles du zoo du Bois du Petit-Château (Zoo BPC).

Il est donc question, désormais, d'étudier les potentiels pédagogique, ludique, culturel, touristique mais aussi économique, créés par le regroupement sur un même lieu de l'ensemble des institutions zoologiques (le MHNC et ses nombreuses collections, le parc zoologique, le vivarium, la station de soins pour animaux sauvages, la place de jeux) au sein d'une ville en pleine nature.

Afin de préciser ces éléments, un rapport du Conseil communal intitulé "demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour l'étude de faisabilité concernant le nouveau projet de regroupement du Zoo du Bois du Petit-Château (Zoo BPC) et le Musée d'histoire naturelle (MHNC), et la préparation du déménagement de ce dernier" sera traité par le Conseil général lors de sa séance du 27 juin prochain. Il s'agit de la première étape d'un processus qui en comporte trois. A savoir :

- 1ère étape, étude de faisabilité sur le nouveau projet de zoo-musée: 1) étude et chiffrage des différentes variantes 2) formulation de recommandations afin de déterminer l'ambition et les dimensions qu'il faut donner à ce projet 3) définition des stratégies de communication et de recherche de fonds pour la suite du processus 4) préparation du déménagement du MHNC, à anticiper dans tous les cas au vu de la fin de bail annoncée pour les locaux actuels au 31 décembre 2016.
- 2ème étape : sur la base des résultats de cette étude, le Conseil communal présentera la variante qu'il aura retenue au sein d'un rapport qui prévoira l'étude finale des contenus et des travaux de réalisation de la future structure (constructions, rénovations, infrastructures telles que cafétéria, boutique, salle audio-visuelle, fil rouge, thèmes

muséologiques et ébauche d'un plan directeur pour les futures institutions zoologiques : musée et zoo).

- 3ème étape : dernière demande de crédit pour la réalisation et la construction du projet.

L'orientation qui sera donnée à ces deux institutions historiques (133 ans pour le MHNC, 124 ans pour le Zoo BPC) les engagera sur au minimum plusieurs dizaines d'années, au vu des travaux envisagés. Il est donc certain qu'une telle opportunité ne se représentera pas à la génération actuelle. Ce projet inscrirait enfin ces deux institutions dans un avenir moderne et pérenne, tout en conservant voire en augmentant les valeurs qui ont fait leur grand succès jusqu'ici.

La Chaux-de-Fonds, le 18 juin 2013